

# “NE PLUS LAISSER les malades sur le carreau”

►► Karine Lalieux dépose une proposition de loi relative aux assurances solde restant dû

► Les malades chroniques et patients atteints de cancer (ou ayant eu un cancer) souffrent encore de discrimination, notamment en ce qui concerne l'assurance solde restant dû.

Selon Test-Achats, qui cite le ministre des Consommateurs, Kris Peeters, un dossier sur sept soumis au bureau de suivi, mandaté pour résoudre les soucis de refus ou surprimes, mène à une “meilleure proposition”. Les six autres restent encore sur le carreau.

Karine Lalieux, se basant sur le rapport de la Commission des assurances de juin dernier, dépose une proposition de loi “relative aux assurances solde restant dû et établissant un droit à l'oubli pour les personnes souffrant ou ayant souffert de pathologies cancéreuses et d'autres pathologies, notamment chroniques.”

Il s'agit d'une révision, ou plutôt d'une amélioration, d'une loi existante car la réalité du terrain est bien différente de celle espérée. “La loi de 2010, nous l'avions négociée durement, durant trois ou quatre ans, avec le ministre de l'Économie de l'époque. C'est la loi Partyka-Lalieux. À l'époque, nous n'avons pas été aussi loin qu'on le voulait, détaille Karine Lalieux, députée PS. Certaines choses ont changé. Après huit ans, on constate qu'il faut toujours se battre, qu'il existe toujours des discriminations. Il est toujours difficile d'avoir accès à la propriété pour les malades chroniques. Cet accès à la propriété pour tous est important.

*Et, dans le domaine des assurances et du droit à l'oubli, la Belgique est à la*

*traîne par rapport à la France !”*

Permettre aux consommateurs de laisser la maladie derrière eux est important. “Le droit à l'oubli est fondamental, surtout avec la médecine d'aujourd'hui. Combien de femmes ont aujourd'hui un cancer du sein? Tout le monde a, autour de lui, une personne qui souffre ou a souffert de ce type de cancer. Il y en a dix autour de moi. Et on connaît tous des femmes qui ont guéri et qui vivent jusqu'à leurs 80 ans

*ou plus, sans récurrence. Il y a une série de cancers aujourd'hui qu'on soigne complètement. Dès qu'on dit qu'on a eu un cancer, c'est foutu. Or, on peut vivre une vie longue, sans récurrence. Pour ça, on est rayé ou on a une surprime qui ne correspond pas à la réalité du patient. Les réalités en matière médicale ne sont pas les réalités qu'on a en matière d'assureurs par rapport aux progrès d'aujourd'hui, aux progrès de la médecine... La médecine en France est la même qu'ici, on devrait permettre le droit à l'oubli ici aussi !”*

**LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE** socialiste n'est pas la seule à déplorer ces discriminations. Test-Achats dénonce, par ailleurs, depuis de nombreuses années que “l'assurance solde restant dû demeure impayable pour de nombreux malades chroniques”.

La FSMA, commission des assurances, contactée, se retranche derrière son rapport et ne se prononce pas sur le dossier. “C'est désormais une question politique”, ajoute Mathieu Saudoyer, du service communication.

Comment la proposition de loi sera-t-elle accueillie, selon Karine Lalieux? “Je pense qu'ils ne vont pas se précipiter, déplore-t-elle. La loi sur le prêt hypothécaire vient de changer. Je trouve que ça a été un rendez-vous totalement manqué de la part de Kris Peeters. On avait remis une série d'amendements. Même si le ministre était d'accord avec l'un ou l'autre, il n'a même pas pu les faire passer par rapport à ses autres collègues de la majorité N-VA et Open VLD. Il n'est pas allé assez loin pour les consommateurs qui n'ont pas de risque accru. Et, donc, je crains effectivement que ce ne soit pas dans leur ordre du jour, mais peut-être que ça fera sens pour eux ! Pour nous, c'est important d'avancer.”

Laura Cerrada-Crespo

# “NOUS MILITONS pour le droit à l'oubli”

▣ La Fondation contre le cancer et la LUSS espèrent que la situation va évoluer

► Les associations de patients et autres fondations d'utilité publique accueillent l'idée de la révision de la loi existante avec beaucoup d'enthousiasme.

“Les discriminations existent encore, notamment en matière d'assurance solde restant dû”, constate Didier Vander Steichel, directeur de la Fondation contre le cancer. “Nous sommes tous des patients potentiels, tôt ou tard...”

Du côté de la LUSS, la fédération francophone des associations de patients, on souligne :

“Il n'y a pas que les personnes qui ont souffert d'un cancer qui rapportent ce genre de discriminations, il y a aussi les personnes atteintes du VIH, celles qui ont le diabète ou qui souffrent d'épilepsie. Les dossiers de ces personnes sont parfois refusés par l'organisme assureur. Une surprime peut également leur être demandée.”

**LE DROIT À L'OUBLI** est important pour ces associations de patients. “Le droit à l'oubli existe en France, on le revendique ici. Le problème des assurances en Belgique est qu'elles sont dépassées, notamment en ce qui concerne les études, recherches et avancées scientifiques”, poursuit-on à la LUSS. “Il y a un décalage entre les traitements actuels qui permettent de vivre plus longtemps et en meilleure santé et les décisions des assurances qui se basent sur de vieilles statistiques.”

L'aspect psychologique du droit à l'oubli est important, note le directeur de la Fonda-

tion contre le cancer. “Le droit à l'oubli est déjà d'application à l'étranger, notamment en France. Ça permet aux personnes de ne plus évoquer leur maladie”, détaille Didier Vander Steichel.

“Et c'est important, en cancérologie, on doit aussi pouvoir parler de guérison ! Au fil du temps, le risque estimé par les assurances doit devenir négligeable ! On devrait donner le droit à l'oubli à des personnes guéries, après une durée déterminée, et considérer que le passé est passé. Pour leur permettre de ne plus mentionner leur maladie.

Au niveau psychologique, c'est important de pouvoir refermer la parenthèse. On se demandait récemment, avec des confrères, comment appeler les personnes qui avaient survécu à une maladie grave. Aux États-Unis,



ils parlent de survivants, de survivants. Je pense qu'une personne guérie est un vivant. On ne doit pas traîner une étiquette toute sa vie.”

La LUSS, quant à elle, regrette des questionnaires médicaux qui peuvent démoraliser les patients. “Les questionnaires sont parfois violents”, dit-on. “Prenons

l'exemple d'une personne qui a eu le cancer du sein et qui est en rémission. Quand elle lit : Y a-t-il déjà eu récurrence ? On lui laisse sous-entendre que la récurrence est possible et le décès aussi. On dénonce ça !”

L.C.C.

## Plus de cancers mais plus de guérisons

**BRUXELLES** Le rapport *Global Cancer Observatory (Globocan 2018)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait le point sur la maladie, en analysant les données de 185 pays, concernant 36 types de cancers.

Un homme sur 5 et une femme sur 6, à travers le monde, développera un cancer. “Un homme sur 8 et une femme sur 11 décèdent de la maladie”, lit-on.

En 2018, 18,1 millions de nouveaux cas et 9,6 millions de décès ont été recensés au niveau mondial. En Belgique, on estime à 72.088 nouveaux cas par an. Un nombre en hausse. “L'augmentation des cas de cancer est due à plusieurs facteurs, notamment la croissance démographique et le vieillissement, ainsi qu'au développement social et économique”, lit-on. “Cela est particulièrement vrai dans les économies à croissance rapide, où l'on observe une évolution des cancers liés à la pauvreté et des infections aux cancers associées aux modes de vie plus typiques des pays industrialisés.”

Le taux de survie augmente aussi. Grâce à la science et à la recherche. “Mondialement, le nombre total de survie à 5 ans ou plus après le diagnostic du cancer, est estimé à 43,8 millions de personnes.”

L.C.C.

# CANCERS : CLASSEMENT SELON LE NOMBRE DE CAS

